

# FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 Paris

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 Paris

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Au conseil d'administration de la FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

# **COMPTES ANNUELS 2024**

\*\*\*\*\*

**FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES**  
19 CITE VOLTAIRE  
75011 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2024

**SIREN : 342 548 807**  
Siège social : 21 cité Voltaire 75011 PARIS

# Comptes annuels de l'exercice 2024

## Sommaire

### Bilan

### Compte de Résultat

### Annexe

#### Note 1 Présentation de la Fondation

- 1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres
- 1.2 Les fondations abritées
- 1.3 Faits caractéristiques de l'exercice
- 1.4 Événements postérieurs à la clôture

#### Note 2 Règles et méthodes comptables

- 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
- 2.2 Immobilisations incorporelles
- 2.3 Immobilisations corporelles
- 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
- 2.5 Fonds propres
- 2.6 Fonds reportés
- 2.7 Fonds dédiés
- 2.8 Dons manuels
- 2.9 Impôts

#### Note 3 Actif du bilan

- 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.2 Immobilisations financières
- 3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé
- 3.4 Créances
- 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités
- 3.6 Charges constatées d'avance

#### Note 4 Passif du bilan

- 4.1 Fonds propres
- 4.2 Fonds reportés et dédiés
- 4.3 Dettes

Note 5 Compte de résultat

- 5.1 Ventes de prestations de service
- 5.2 Legs, donations et assurances-vie
- 5.3 Autres achats et charges externes
- 5.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 5.5 Aides financières
- 5.6 Impôts, taxes et versements assimilés
- 5.7 Salaires et traitements – Charges sociales
- 5.8 Rémunération des dirigeants
- 5.9 Résultat financier
- 5.10 Résultat exceptionnel
- 5.11 Provisions
- 5.12 Contributions volontaires en nature

Note 6 Engagements reçus et donnés

- 6.1 Engagements reçus
- 6.2 Engagements donnés

Note 7 Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

- 7.1 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- 7.2 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)
- 7.3 Modalités d'établissement du CROD et du CER
- 7.4 Produits par origine
- 7.5 Charges par destination
- 7.6 Résultat de la générosité du public
- 7.7 Ressources reportées liées à la générosité du public
- 7.8 Contributions volontaires en nature

## BILAN ACTIF

(en euros)

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	699 380	346 871	352 508	385 750
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	217 371		217 371	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 536 297		2 536 297	2 539 042
Constructions	114 931 968	29 435 991	85 495 977	82 000 727
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 949		7 949	7 796
Immobilisations corporelles en cours	4 026 002		4 026 002	5 139 626
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	9 712 894		9 712 894	12 691 553
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	12 448 500		12 448 500	12 448 641
Autres titres immobilisés	12 821 400	1 780 315	11 041 085	47 357 165
Autres	65 038		65 038	69 197
<b>TOTAL (I)</b>	<b>157 466 799</b>	<b>31 563 177</b>	<b>125 903 621</b>	<b>162 639 496</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	643 343	83 371	559 973	614 276
Créances reçues par legs ou donations	1 627 744		1 627 744	7 049 789
Autres	1 797 185		1 797 185	2 339 770
Valeurs mobilières de placement	10 048 472	248 245	9 800 227	1 792 461
Disponibilités	59 532 253		59 532 253	19 943 829
Charges constatées d'avance	346 420		346 420	303 969
<b>TOTAL (II)</b>	<b>73 995 417</b>	<b>331 616</b>	<b>73 663 801</b>	<b>32 044 094</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à II)</b>	<b>231 462 215</b>	<b>31 894 793</b>	<b>199 567 422</b>	<b>194 683 590</b>

## BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

(en euros)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (abritante)</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	10 000 000	10 000 000
Fonds propres complémentaires	14 283 555	14 283 555
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	24 993 280	22 392 813
Autres	10 200 000	10 200 000
Report à nouveau	1 377 078	1 377 078
Excédent ou déficit de l'exercice	4 878 747	2 600 467
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>65 732 660</b>	<b>60 853 913</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE</b>	<b>65 732 660</b>	<b>60 853 913</b>
<b>Fonds propres des Fondations abritées</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	50 650 106	50 650 106
Fonds propres complémentaires	14 980 516	14 980 516
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	24 560 093	21 634 572
Autres		
Report à nouveau	-1 273 061	-1 655 886
Excédent ou déficit de l'exercice	3 000 455	3 308 347
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>91 918 109</b>	<b>88 917 655</b>
Fonds propres consommables	15 487 920	11 278 998
Subventions d'investissement	3 661 061	3 779 580
Provisions règlementées		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES</b>	<b>111 067 090</b>	<b>103 976 232</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>176 799 750</b>	<b>164 830 146</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 366 832	3 761 291
Fonds dédiés	14 192 935	16 564 578
<b>TOTAL (II)</b>	<b>18 559 768</b>	<b>20 325 868</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	366 432	410 119
Emprunts et dettes financières diverses (1)	506 673	531 691
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	740 536	1 042 425
Dettes des legs ou donations	436 206	5 040 421
Dettes fiscales et sociales	259 929	307 464
Autres dettes	1 897 234	2 194 454
Produits constatés d'avance	894	1 003
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 207 904</b>	<b>9 527 576</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à IV)</b>	<b>199 567 422</b>	<b>194 683 590</b>
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	2 049	13 179
(1) Dont échéances à moins d'un an	64 052	61 809
(1) Dont échéances à plus d'un an	809 053	866 822

## COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 252	3 007
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	5 374 961	5 106 630
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	277 100	54 140
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	358 779	504 094
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 559 168	3 248 943
Legs, donations et assurances-vie	6 284 635	1 784 834
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	50 761	101 835
Utilisation des fonds dédiés	2 563 984	2 081 135
Autres produits	70 961	6 564
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>18 544 601</b>	<b>12 891 182</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	3 490 331	3 444 424
Aides financières	4 377 866	4 492 123
Impôts, taxes et versements assimilés	799 437	721 490
Salaires et traitements	1 123 345	947 200
Charges sociales	614 495	528 618
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 301 234	2 095 244
Dotations aux provisions	41 424	58 006
Reports en fonds dédiés	192 342	191 413
Autres charges	128 913	84 074
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>13 069 386</b>	<b>12 562 592</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5 475 215</b>	<b>328 590</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	174 179	282 937
Autres intérêts et produits assimilés	1 575 734	1 044 733
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	283 099	881 094
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	63 139	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 096 152</b>	<b>2 208 764</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	247 266	343 333
Intérêts et charges assimilées	11 694	1 715
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	90 021	1 527
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>348 981</b>	<b>346 575</b>

<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 747 171</b>	<b>1 862 189</b>
--	------------------	------------------

<b>3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>7 222 386</b>	<b>2 190 779</b>
---	------------------	------------------

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	9 055	17 210
Sur opérations en capital	2 351 510	4 593 526
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>2 360 566</b>	<b>4 610 736</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	12 435	14 967
Sur opérations en capital	1 691 315	877 735
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>1 703 749</b>	<b>892 703</b>

<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>656 816</b>	<b>3 718 033</b>
---	----------------	------------------

<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>23 001 319</b>	<b>19 710 681</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>15 122 117</b>	<b>13 801 869</b>

<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 879 202</b>	<b>5 908 812</b>
--------------------------------	------------------	------------------

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>	13 050	544
<i>Prestations en nature</i>	60 227	144 682
<i>Bénévolat</i>	361 222	352 832
<b>TOTAL</b>	<b>434 499</b>	<b>498 057</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	13 050	544
<i>Prestations en nature</i>	60 227	144 682
<i>Personnel bénévole</i>	361 222	352 832
<b>TOTAL</b>	<b>434 499</b>	<b>498 057</b>

## **Note 1 – Présentation de la Fondation**

### **1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres**

1.1.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (Fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les Petits Frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la Fondation, comme son fondateur, l'association Petits Frères des Pauvres, a étendu son action depuis 1985.

1.1.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des Petits Frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer ainsi la continuité de l'action entreprise dans ce domaine depuis la création en 1977.

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a pour but de faciliter et d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, principalement des personnes âgées et notamment en matière de logement, soit directement soit indirectement, en permettant la réalisation de ces actions par d'autres organismes.

1.1.3 La dotation de la Fondation abritante, d'un montant de 24 283 555 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.1.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la Fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

### **1.2 Les fondations abritées ou sous égide**

#### **1.2.1 Infos générales**

Les fondations sous égide (FSE) permettent à des mécènes ou des porteurs de projets d'affecter des biens, droits ou ressources à des actions d'intérêt général, de s'appuyer sur le savoir-faire de la fondation dans son domaine d'action et de bénéficier de la large capacité juridique et des avantages fiscaux liés à sa reconnaissance d'utilité publique.

Les fondations sous égide peuvent soit financer des actions d'intérêt général, portées par des organismes sans but lucratif qu'elles sélectionnent elles-mêmes et accompagnent (on parle de fondations redistributrices), soit porter elles-mêmes certaines actions (on parle alors de fondations opératrices).

Leurs ressources proviennent d'une dotation consommable ou non et/ou de flux. Chacune d'elles bénéficie d'une comptabilité propre agrégée à celle de l'abritante dans les états qui suivent sauf quand le détail est nécessaire à la bonne compréhension des comptes. Eu égard à son importance et à son histoire, la fondation abritée Bersabée fait l'objet de précisions.

Chaque fondation abritée, à l'exception des 4 fondations suivantes : La Maison de Gardanne (1.2.11), Cayrou de Sigals (1.2.12), Christian Vayssié (1.2.13) et Micheline Arnoud, (1.2.14) est administrée par un comité de gestion dédié, associant les fondateurs ou leurs représentants et des représentants de la fondation abritante.

**Au 31 décembre 2024, la Fondation abritait 16 fondations.**

1.2.2 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'habitat et l'hébergement.

À cet effet, la Fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association Petits Frères des Pauvres ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 79 076 320 € (dont 33 030 000 € de dotation pérenne), sont employés en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- de l'Habitat Social Mixte (H.S.M.), c'est-à-dire des immeubles où sont logées pour partie des personnes démunies et âgées et partie des personnes moins démunies, âgées ou jeunes, des colocations intergénérationnelles, des pensions de famille, des logements diffus et des locaux d'accueil de l'association fondatrice.
- de l'Immobilier à Usage Social (I.U.S.), c'est-à-dire des immeubles loués à des associations ou fondations qui y conduisent une action sociale.

1.2.3 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

À cet effet, la Fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire, au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, elle peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association Petits Frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation, de familles et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de placements financiers et immobiliers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.2.4 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Elle a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, d'une donation temporaire d'usufruit et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.5 La « Fondation Utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Elle a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

1.2.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association « JALMALV Paris Ile-de-France » (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie).

Elle a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.8 La « Fondation Abuela » a été créée le 12 mai 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier. Son objet est de financer des actions qui permettent et favorisent la réciprocité des liens entre les personnes âgées isolées et leur environnement.

Cette fondation à dotation consommable tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.2.9 La « Fondation Emile Lamy » a été créée le 14 juin 2017 par l'association « les Petits Frères des Pauvres » grâce à un legs dédié.

Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation pérenne de 15 880 351 € dont les revenus servent à aider les personnes âgées isolées accompagnées par l'association les Petits Frères des Pauvres en région parisienne.

- 1.2.10 La « Fondation LiLa Lanier » a été créée le 12 juillet 2017 à l’initiative d’un fondateur particulier.  
Elle a pour objet d’apporter du soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d’un handicap ou d’une situation de précarité.  
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.
- 1.2.11 La « Fondation La Maison de Gardanne » a été créée le 9 mai 2018 par l’association « La Maison ».  
Elle a pour mission de soutenir les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches et de promouvoir la connaissance et la pratique des soins palliatifs auprès d’un large public, en particulier en finançant des actions et des études en faveur de ces personnes.  
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.
- 1.2.12 La « Fondation Cayrou de Sigals » a été créée le 4 décembre 2020 à l’initiative d’un fondateur particulier.  
Elle a pour mission de soutenir de manière directe ou indirecte toute action en faveur des personnes âgées isolées ou des personnes en précarité, dans les régions de Langogne (Lozère), Marseille et Paris principalement (voire à l’étranger). Elle privilégie les axes suivants : projets culturels, sensibilisation aux technologies modernes (informatique, ...), etc.  
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.
- 1.2.13 La « Fondation Christian Vayssié – Les Clés de Sol » a été créée le 24 juin 2021 à l’initiative d’un fondateur particulier.  
Elle a pour mission de soutenir toute action en faveur de la lutte contre la solitude des personnes âgées ou des personnes gravement malades menée à Toulouse ou dans ses environs.  
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.
- 1.2.14 La « Fondation Graine de Moutarde » a été créée le 10 février 2023 à l’initiative de fondateurs particuliers.  
Elle a pour mission d’agir pour lutter contre la précarité et la solitude des personnes âgées en soutenant des projets d’habitats partagés et toute action en faveur du bien-être et/ou de la santé de ces publics.  
Cette fondation à dotation consommable tire ses ressources des apports des fondateurs.
- 1.2.15 La « Fondation pour la bientraitance des personnes âgées Micheline Arnoud » a été créée le 13 juin 2023 grâce à un legs dédié.  
Elle a pour mission le soutien juridique aux personnes âgées et la bientraitance des personnes sous tutelle et sous curatelle.  
Cette fondation testamentaire dispose d’une dotation à consommer dans une durée minimale de 5 années.
- 1.2.16 La « Fondation Raymond et Suzanne Fischhof La Foux » a été créée le 14 décembre 2023 grâce à un legs dédié.  
Elle a pour mission la promotion de l’emploi de chiens guides d’aveugles pour les personnes âgées, l’hébergement des personnes âgées en fin de vie, la recherche médicale et en

particulier la recherche pour les maladies atteignant les personnes âgées (type Alzheimer et Parkinson).

Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation à consommer dans une durée de 15 années.

1.2.17 La « Fondation Champs d'Espérance » a été créée le 14 décembre 2023 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Elle a pour mission de soutenir toutes actions en faveur de l'accompagnement de personnes détenue âgées de plus de 50 ans, précaires, malades ou en fin de vie au-dedans ou au dehors de la détention, prioritairement situés en région Île de France.

Cette fondation à dotation consomptible tire ses ressources des apports des fondateurs.

### **1.3 Faits caractéristiques de l'exercice**

Les événements significatifs de l'exercice 2024 sont les travaux importants réalisés dans des ensembles immobiliers à vocation sociale de la fondation Bersabée.

Les principales acquisitions 2024 :

- Acquisition d'un logement FSL à Lille
- Acquisition d'un logement à Paris 18<sup>e</sup> pour les résidences sociales
- Achèvement des travaux de la résidence sociale (24 logements) Rue Lemercier à Paris (livraison en date du 07/05/2024)
- Avancement du chantier de pension de famille à Vertou dont la livraison est prévue début 2025.
- Construction d'une antenne CHRS à Clichy de 17 logements

Les principales cessions 2024 :

- Cession de 2 logements FSL (Fondation Bersabée)
- Cession d'une parcelle de terre agricole à Bailleul-Neuville (fondation abritante)
- Cession d'un logement de rapport (fondation Othenin-Girard)

### **1.4 Événements postérieurs à la clôture**

Deux nouvelles fondations abritées ont été créées postérieurement à la clôture : la Fondation Ti-Coz – Talamona à l'initiative d'une fondatrice et la Fondation Leveratto par voie testamentaire.

## **Note 2 - Règles et méthodes comptables**

### **2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels**

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
- ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20

. Les comptes annuels sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et un Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- o logiciels : 5 ans ;
- o droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

## **2.3 Immobilisations corporelles**

### **2.3.1 Règle générale**

Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- o prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- o plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

### **2.3.2 Actifs immobiliers**

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la Fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- o terrains :
  - ✓ valeur des terrains : non amortissable
  - ✓ reboisement des forêts : 10 ans
- o constructions : elles se décomposent comme suit :
  - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;

- ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
- ✓ structure des résidences sociales :
  - partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
  - partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50 % de l'ensemble de la structure) ou constructions neuves : 50 ans ;
- ✓ ascenseur : 20 ans
- ✓ chauffage collectif : 10 ans
- ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
- ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
- ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
- ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

### 2.3.3 Installations techniques, matériel et outillage industriels

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
- ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la Fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.

### 2.3.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Cette rubrique comprend les biens meubles et immeubles reçus par legs ou donations acceptés par la Fondation, en attente d'être cédés.

Leur montant brut inscrit au bilan correspondant à la valorisation figurant dans l'acte notarié (déclaration de succession ou acte de donation).

### 2.3.5 Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

## 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de

négociation à la date d'arrêté des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO (First in first out).

#### 2.4.1 Participations et créances rattachées

Cette rubrique se constitue des investissements à long terme dans des titres d'autres entités essentiellement la SCI Marquiset.

#### 2.4.2 Autres titres immobilisés

Ils se constituent de placements à moyen et longs termes des fonds propres de la Fondation abritante et de la Fondation abritée Emile Lamy.

### 2.5 Fonds propres

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a été créée en 1977 et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus contribuent à la réalisation de ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la Fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondation sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des Petits Frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des Petits Frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Selon l'article 511-2 du règlement CNC 2018-06, les fonds propres de la fondation abritante et les fonds propres de la totalité des fondations abritées sont présentés séparément.

#### 2.5.1 Fonds propres sans droit de reprise

Ils comprennent :

- les fonds propres statutaires constitués par les dotations pérennes initiales,
- les fonds propres complémentaires constitués par la dotation pérenne complémentaire de la Fondation abritante et par des apports sans droit de reprise d'actifs immobiliers à la Fondation abritée Bersabée

#### 2.5.2 Réserves

Elles sont constituées des réserves :

- de la Fondation abritante :
  - ✓ les réserves pour le projet de l'entité permettent le financement des futures actions de la Fondation,
  - ✓ les autres réserves de 10,2 millions d'euros ne sont pas disponibles ; elles sont utilisées au financement des parts de la SCI Cité Armand Marquiset (Cf. note 3.2.1).

- des fondations abritées qui se limitent à des réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers de la Fondation Bersabée.

### 2.5.3 Reports à nouveau

Cette rubrique intègre les soldes nets cumulés des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs.

### 2.5.4 Fonds propres consommables

Ces fonds sont apportés par un fondateur à sa fondation abritée à dotation consommable.

### 2.5.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

## 2.6 Fonds reportés

Cette rubrique correspond au montant total des legs et donations acceptés par la Fondation en attente de réalisation.

## 2.7 Fonds dédiés

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la Fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur ou d'un testateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

À la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges de « Reports en fonds dédiés ». Lors de leur utilisation, le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » est comptabilisé pour solder les fonds dédiés.

Par ailleurs, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public.

## 2.8 Dons manuels

Les dons constatés sur l'exercice sont composés

- des dons de l'exercice 2023 effectivement encaissés sur l'exercice 2024 ;
- de l'ensemble des dons 2024 reçus par l'abritante et les fondations abritées.

## 2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des Petits Frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exceptions -notamment pour les résidences sociales construites avec des subventions de l'État- la Fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers.

## Note 3 – Actif du bilan

### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

- ✓ Le Fonds social de Logement (F.S.L.) correspondant à l'objet même de la Fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.2.1).

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des biens immobiliers comportait 699 logements répartis de la façon suivante :

- 477 logements indépendants (dont 52 inclus dans trois immeubles d'habitat social mixte),
  - 222 logements regroupés dans diverses résidences sociales (dont des logements satellites).
- ✓ L'Immobilier à Usage Social (I.U.S.) comprend 8 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations ou de fondations ainsi que le domaine de Mont Evray.
- ✓ L'immobilier de rapport destiné à produire des revenus nécessaires à l'activité de la Fondation ; au 31 décembre 2024, il se compose de :
    - 3 immeubles comprenant 40 logements, 9 locaux commerciaux et 3 autres locaux ;
    - 24 logements, 2 locaux commerciaux et un plateau de bureaux en copropriété ;
    - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19<sup>e</sup> ;
    - une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours) reçues en donation en 2002, en voie de cession ;
    - 52 boxes reçus en donation en 2017.

### 3.2 Immobilisations financières

#### 3.2.1 Participations et créances rattachées

D'un montant brut de 12 448 641 € au 31/12/2024, elles sont constituées principalement de :

- ✓ participations dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association Petits Frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir et de réaménager un immeuble 19, Cité Voltaire à Paris. Cet immeuble est devenu en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 le siège national de l'ensemble Petits

Frères des Pauvres mais aussi un lieu d'accueil et d'animation national destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. Le programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes a été financé notamment par emprunt bancaire souscrit par la SCI dont la Fondation est caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.

- ✓ créances rattachées à des participations de 2 218 500 € : apport en compte courant à la SCI Cité Armand Marquiset.

### 3.2.2 Autres titres immobilisés

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.24
	31.12.23	Reclasst interne	Entrées 2024	Sorties 2024	
<b>Titres immobilisés de la Fondation abritante</b>					
- Contrats de capitalisation	1 326	-326		1 000	
- Obligations / ISR	2 000				2 000
- Fonds de titrisation de prêts	4 440	-4 087			353
- Parts de SCPI / foncières	42				42
- Actions / ETF / OPCVM	8 479	-4 828		1 049	2 602
- Comptes à Termes	7 547	-7 547			
- Comptes courants	1 412	-1 412			
- Comptes sur livret	13 622	-13 622			
<b>Sous-total</b>	<b>38 867</b>	<b>-31 821</b>	<b>0</b>	<b>2 049</b>	<b>4 997</b>
<b>Titres immobilisés de la Fondation abritée Emile Lamy</b>					
- Actions	6 106			1 049	5 057
- Fonds de titrisation de prêts	2 442			1 674	767
- Parts de SCPI / foncières	2 000				2 000
<b>Sous-total</b>	<b>10 548</b>		<b>0</b>	<b>2 723</b>	<b>7 825</b>
<b>Total</b>	<b>49 415</b>	<b>-31 821</b>	<b>0</b>	<b>4 772</b>	<b>12 821</b>

Certains actifs financiers précédemment immobilisés ont fait l'objet de reclassement, selon leur nature, en valeurs mobilières de placement et disponibilités. Ce reclassement n'a aucun impact ni sur le compte de résultat ni sur le total du bilan. Il rend plus lisible la nature des actifs financiers.

### 3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé

VALEURS BRUTES	31.12.2023	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
- Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	22 170				22 170
Logiciels	192 146		15 428	156 364	51 209
Droits réservataires sur lits	626 000				626 000
- Immobilisations incorporelles en cours et acompt			217 371		217 371
<b>Sous-total</b>	<b>840 316</b>	<b>0</b>	<b>232 799</b>	<b>156 364</b>	<b>916 750</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales	1 870 696				1 870 696
Habitat Social Mixte	593 460				593 460
Immobilier de rapport	99 549			2 744	96 805
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	46 548 842		888 825	389 632	47 048 035
Fonds Social de Logement résidences sociales	25 749 293		5 008 798	50 182	30 707 909
Habitat Social Mixte	12 817 630		26 500		12 844 130
Immobilier à Usage Social	6 549 591		8 800		6 558 391
Immobilier de rapport	17 746 513		103 326	180 318	17 669 521
- Installations, matériel et outillage industriels	119 580			32 314	87 266
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus	51 815		904 549	816 104	140 260
Fonds Social de Logement résidences sociales	4 601 139		4 233 673	5 520 617	3 314 195
Habitat Social Mixte	482 888		142 143	53 484	571 547
Immobilier à Usage Social			7 204	7 204	
Immobilier de rapport	3 783			3 783	
<b>Sous-total</b>	<b>117 234 779</b>	<b>0</b>	<b>11 323 817</b>	<b>7 056 383</b>	<b>121 502 213</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>12 691 553</b>	<b>0</b>	<b>4 954 991</b>	<b>7 933 649</b>	<b>9 712 894</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
- Participations et créances rattachées	12 448 641	-141			12 448 500
- Autres titres immobilisés	49 415 002	-31 821 046		4 772 555	12 821 401
- Autres	69 197		5 241	9 400	65 039
<b>Sous-total</b>	<b>61 932 840</b>	<b>-31 821 187</b>	<b>5 241</b>	<b>4 781 955</b>	<b>25 334 939</b>
<b>Total</b>	<b>192 699 488</b>	<b>-31 821 187</b>	<b>16 516 847</b>	<b>19 928 352</b>	<b>157 466 797</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	31.12.2023	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
- Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires Site Internet	7 390		7 390		<b>14 780</b>
Logiciels	179 291		9 889	150 007	<b>39 173</b>
Droits réservataires sur lits	267 886		25 033		<b>292 919</b>
- Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Sous-total</b>	<b>454 567</b>	<b>0</b>	<b>42 311</b>	<b>150 007</b>	<b>346 872</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales Habitat Social Mixte Immobilier de rapport	24 664				<b>24 664</b>
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	9 185 019		640 549	303 980	<b>9 521 588</b>
Fonds Social de Logement résidences sociales Habitat Social Mixte	9 451 535 2 568 952		714 379 559 733	35 178	<b>10 130 736</b> <b>3 128 685</b>
Immobilier à Usage Social Immobilier de rapport	1 334 561 4 871 076		108 492 230 363	22 318	<b>1 443 053</b> <b>5 079 121</b>
- Installations, matériel et outillage industriels	111 785		5 405	9 044	<b>108 146</b>
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus Fonds Social de Logement résidences sociales Habitat Social Mixte Immobilier à Usage Social Immobilier de rapport					
<b>Sous-total</b>	<b>27 547 592</b>	<b>0</b>	<b>2 258 921</b>	<b>370 521</b>	<b>29 435 992</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
- Participations et créances rattachées					
- Autres titres immobilisés	2 057 836			277 522	<b>1 780 314</b>
- Autres immobilisations financières					
<b>Sous-total</b>	<b>2 057 836</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>277 522</b>	<b>1 780 314</b>
<b>Total</b>	<b>30 059 995</b>	<b>0</b>	<b>2 301 232</b>	<b>798 050</b>	<b>31 563 178</b>

VALEURS NETTES	31.12.2023	Reclasse- ments internes	Entrées	Sorties	31.12.2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
- Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	14 780		-7 390		7 390
Logiciels	12 855		5 539	6 358	12 036
Droits réservataires sur lits	358 114		-25 033		333 081
- Immobilisations incorporelles en cours			217 371		217 371
<b>Sous-total</b>	<b>385 749</b>	<b>0</b>	<b>190 487</b>	<b>6 358</b>	<b>569 879</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
- Terrains					
Fonds Social de Logement résidences sociales	1 846 032				1 846 032
Habitat Social Mixte	593 460				593 460
Immobilier de rapport	99 549			2 744	96 805
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	37 363 823		248 277	85 652	37 526 448
Fonds Social de Logement résidences sociales	16 297 758		4 294 419	15 004	20 577 173
Habitat Social Mixte	10 248 678		-533 232		9 715 446
Immobilier à Usage Social	5 215 030		-99 693		5 115 338
Immobilier de rapport	12 875 437		-127 037	158 000	12 590 400
- Installations, matériel et outillage industriels	7 796		-5 406	23 270	-20 880
- Immobilisations corporelles en cours					
Fonds Social de Logement diffus	51 815		904 549	816 104	140 260
Fonds Social de Logement résidences sociales	4 601 139		4 233 673	5 520 617	3 314 195
Habitat Social Mixte	482 888		142 143	53 484	571 547
Immobilier à Usage Social			7 204	7 204	
Immobilier de rapport	3 783			3 783	0
<b>Sous-total</b>	<b>89 687 188</b>	<b>0</b>	<b>9 064 896</b>	<b>6 685 862</b>	<b>92 066 222</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>12 691 553</b>	<b>0</b>	<b>4 954 991</b>	<b>7 933 649</b>	<b>9 712 894</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
- Participations et créances rattachées	12 448 641	-141			12 448 500
- Autres titres immobilisés	47 357 166	-31 821 046		4 495 033	11 041 087
- Autres immobilisations financières	69 197		5 241	9 400	65 039
<b>Sous-total</b>	<b>59 875 004</b>	<b>-31 821 187</b>	<b>5 241</b>	<b>4 504 433</b>	<b>23 554 625</b>
<b>Total</b>	<b>162 639 494</b>	<b>-31 821 187</b>	<b>14 215 615</b>	<b>19 130 302</b>	<b>125 903 620</b>

Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements et provisions de l'exercice.

### 3.4 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances douteuses (cf § 5.11)

État des échéances :

	Montant brut	dont	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances clients, usagers et comptes rattachés	770 867 €	770 867 €	
Créances reçues par legs ou donations	1 627 744 €	1 627 744 €	
Autres	2 182 046 €	2 182 046 €	
<b>Total</b>	<b>4 580 658 €</b>	<b>4 580 658 €</b>	<b>- €</b>

### 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.24
	31.12.23	Reclasst interne	Entrées 2024	Sorties 2024	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
- Contrats de capitalisation	663	-663			
- Obligations / TSR	301				300
- Fonds de titrisation de prêts	569	-500		69	
- Younited		3 988		664	3 759
- Titres trésor / ETF	266	4 828	1 330	1	9 545
- Fonds Triodos			599	599	
<b>Sous-total</b>	<b>1 799</b>	<b>7 653</b>	<b>1 929</b>	<b>1 333</b>	<b>13 605</b>
<b>Disponibilités</b>					
- Comptes sur livret	5 299	13 622			22 392
- Comptes à termes	10 094	7 547			27 175
- Comptes courants (dont intérêts à rec.)	4 551	1 412			9 964
<b>Sous-total</b>	<b>19 944</b>	<b>22 581</b>			<b>59 532</b>
<b>Total</b>	<b>21 743</b>	<b>30 234</b>			<b>73 136</b>

### 3.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges concernant une période postérieure au 31/12/2024 dont les factures reçues datent de 2024 ou des exercices précédents. Elles seront annulées par le débit du compte de charges correspondant à la nature de la dépense sur la période concernée.

	31/12/2024	31/12/2023
Charges immobilières 1er trimestre N+1	175 340 €	171 564 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice N+1	82 501 €	60 912 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans)	42 935 €	53 284 €
Soutiens financiers accordés en N pour N+1	- €	- €
Divers	45 643 €	18 209 €
<b>Total</b>	<b>346 421 €</b>	<b>303 969 €</b>

La variation du poste divers s'explique par les frais de maintenance annuelle du logiciel de suivi des projets et d'un soutien 2025 versé par anticipation fin 2024.

## Note 4 - Passif du bilan

### 4.1 Fonds propres – tableaux de variation

Les fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	24 283 555 €						24 283 555 €	
Réserves	32 592 813 €	2 600 467 €	2 600 467 €				35 193 280 €	
Report à nouveau	1 377 080 €						1 377 081 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 600 467 €	-2 600 467 €	- 2 600 467 €	4 878 747 €	4 878 747 €		4 878 747 €	Résultat de l'exercice 2024
<b>TOTAL</b>	<b>60 853 915 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 878 747 €</b>	<b>4 878 747 €</b>	<b>- €</b>	<b>65 732 663 €</b>	

VARIATION DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION /CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	65 630 622 €						65 630 622 €	
Réserves	21 634 572 €	2 925 521 €	2 925 521 €				24 560 093 €	
Report à nouveau	- 1 655 886 €	382 826 €					- 1 273 061 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	3 308 347 €	-3 308 347 €	- 2 925 521 €	3 000 455 €	3 000 455 €		3 000 455 €	Résultats 2024 de 2 fondations abritées et de la consolidation
Dotations consommables	11 278 998 €			4 232 248 €	4 232 248 €	- 23 325 €	15 487 920 €	
Subventions d'investissement	3 779 580 €			50 000 €		- 168 519 €	3 661 061 €	Diminution : reprise au compte de résultat
<b>TOTAL</b>	<b>103 976 232 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 282 703 €</b>	<b>7 232 703 €</b>	<b>- 191 844 €</b>	<b>111 067 090 €</b>	

La variation des fonds propres des fondations abritées intègre également le résultat de la consolidation pour un montant de -72 286 €.

Sur ces 111 067 090 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2024, 79 076 320 € concernent la Fondation abritée Bersabée.

### 4.2 Fonds reportés et dédiés

#### 4.2.1 Fonds reportés

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Fondation abritante	3 524 690 €	4 345 156 €	- 3 564 006 €	4 305 840 €
Fondation abritée Bersabée	236 601 €	1 972 €	- 177 581 €	60 992 €
Autre fondation abritée	- €			- €
<b>Total</b>	<b>3 761 291 €</b>	<b>4 347 128 €</b>	<b>- 3 741 587 €</b>	<b>4 366 833 €</b>

L'augmentation représente les legs et donations acceptés en 2024 et non réalisés au 31/12/2024.  
La diminution correspond aux réalisations 2024 de legs et donations acceptés au 31/12/2023.

#### 4.2.2 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés à des projets spécifiques :

	<b>Fonds dédiés au 31/12/2023</b>	Utilisation en cours d'exercice 2024	Reports de fonds reçus en 2024	<b>Fonds dédiés au 31/12/2024</b>
Don affecté à achat logement social à Lyon	101 513 €			101 513 €
Don affecté au projet du jardin rue des Héros à Marseille	46 748 €	- 6 678 €		40 070 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon	16 846 €			16 846 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Paris	315 950 €	- €		315 950 €
Aides financières affectées à l'investissement - colocation Alzheimer à Beauvais (2015)	9 278 €	- 4 666 €		4 613 €
<b>Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :</b>	<b>490 336 €</b>	<b>- 11 344 €</b>	<b>- €</b>	<b>478 992 €</b>

La recherche d'un logement social à Lyon est toujours en cours.

La réalisation de travaux dans des logements sociaux à Paris est prévue en 2025.

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	<b>Fonds dédiés au 31/12/2023</b>	Utilisation en cours d'exercice 2024	Reports de fonds reçus en 2024	<b>Fonds dédiés au 31/12/2024</b>
Fondation Bersabée	10 346 690 €	- 2 128 137 €		8 218 553 €
Fondation Othenin-Girard	210 896 €		44 625 €	255 521 €
Fondation Landrieu	72 009 €	- 6 209 €		65 800 €
Fondation UTB	11 028 €	- €	4 903 €	15 931 €
Fonds Andrée Morillon	4 843 928 €	- 204 607 €		4 639 321 €
Fondation JALMALV Paris IDF	287 223 €	- 131 850 €		155 373 €
Fondation Emile Lamy	- €	- €		- €
Fondation Abuela	- €	- €		- €
Fondation LiLa Lanier	26 236 €	- 25 773 €	- €	463 €
Fondation La Maison de Gardanne	55 801 €	- 18 539 €		37 262 €
Fondation Cayrou de Sigals	43 205 €	- €	8 €	43 213 €
Fondation Christian Vayssié	32 605 €	- 5 330 €		27 275 €
Fondation Graine de Moutarde	117 529 €	- 20 759 €	- €	96 770 €
Fondation Fischhof La Foux	- €	- €	116 798 €	116 798 €
Fondation Micheline Arnoud	91 €	- 91 €	- €	0 €
Fondation Champs d'espérance	27 000 €		26 008 €	53 008 €
<b>Fonds dédiés aux fondations abritées :</b>	<b>16 074 241 €</b>	<b>- 2 541 296 €</b>	<b>49 536 €</b>	<b>13 725 287 €</b>

## 4.3 Dettes

### 4.3.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Capital remboursé en 2024	Capital restant dû au 31/12/2024
Caisse de dépôts	32 573 €	364 368 €
Intérêts courus sur emprunts		- €
Total emprunts restant à rembourser		364 368 €
Solde débiteur de banque		- €
Frais bancaires à payer		2 049 €
		<b>366 418 €</b>

L'emprunt à la Caisse des Dépôts a financé les travaux de réhabilitation de la résidence sociale Labadié (dernière échéance de remboursement : mars 2033). Il est garanti par le Département des Bouches-du-Rhône.

### 4.3.2 Emprunts et dettes financières diverses

D'un montant total de 506 673 €, ils se composent de :

- dépôts de garantie des locataires : 236 664 €
- legs particulier perçu en 2017 de 500 000 € à verser sous forme d'une rente viagère capitalisée : 270 009 €.

### 4.3.3 Dettes des legs ou donations

D'un solde de 436 206 € au 31/12/2024, ces dettes correspondent aux legs acceptés et comprennent notamment des legs particuliers à verser.

### 4.3.4 État des échéances des dettes

	Montant brut	dont		
		≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	366 432 €	34 622 €	138 488 €	193 322 €
Emprunts et dettes financières diverses	506 673 €	29 430 €	383 812 €	93 431 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	740 536 €	740 536 €		
Dettes des legs ou donations	436 206 €	436 206 €		
Dettes fiscales et sociales	259 929 €	259 929 €		
Autres dettes	1 897 234 €	1 897 234 €		
Produits constatés d'avance	894 €	698 €	196 €	
<b>Total</b>	<b>4 207 902 €</b>	<b>3 398 653 €</b>	<b>522 496 €</b>	<b>286 753 €</b>

#### 4.3.5 Charges à payer

Les dettes comprennent les charges à payer suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	179 090 €	171 250 €
Salariés	124 742 €	114 092 €
Organismes sociaux	77 857 €	72 468 €
Divers	- €	- €
<b>Total</b>	<b>381 689 €</b>	<b>357 810 €</b>

### **Note 5 - Compte de résultat**

#### 5.1 Ventes de prestations de service

Cette rubrique est essentiellement constituée des revenus locatifs du patrimoine immobilier de la Fondation.

#### 5.2 Legs, donations et assurances-vie

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 171 711 €	696 000 €
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	6 918 956 €	2 001 350 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 769 358 €	489 285 €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 616 170 €	433 865 €
<b>Total des produits</b>	<b>12 476 195 €</b>	<b>3 620 500 €</b>
<b>Charges</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- 1 763 566 €	- 406 221 €
Autres charges sur legs ou donations	- 82 837 €	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- 4 345 156 €	- 1 429 445 €
<b>Total des charges</b>	<b>- 6 191 559 €</b>	<b>- 1 835 666 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 284 636 €</b>	<b>1 784 834 €</b>

#### 5.3 Autres achats et charges externes

Cette rubrique totalisant 3 490 331 € comprend principalement les charges suivantes :

- Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles : 1 823 279 €
- Prestations extérieures de recherche de fonds : 560 005 €
- Honoraires et autres prestations extérieures : 480 766 €.

#### 5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés - 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense, représenté par Madame Estelle EVEN.

Leurs honoraires pour la certification des comptes figurent au compte de résultat 2024 pour un montant de 34 533 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

## 5.5 Aides financières

	2024	2023	Variation
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons non affectés</u>			
à l'association Les Petits Frères des Pauvres	969 239 €	1 267 563 €	-298 324 €
à l'association AGE-Petits Frères des Pauvres	395 240 €	284 293 €	110 947 €
sur appel à projets	828 988 €	1 050 000 €	-221 012 €
à d'autres organismes	802 285 €	790 050 €	12 235 €
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons affectés</u>			
aux Petits Frères des Pauvres	125 000 €	100 000 €	25 000 €
à d'autres organismes	25 000 €	45 000 €	-20 000 €
<u>Quotes-parts de générosité reversée</u>			
au fonds de dotation Transmission et Fraternité			
<b>Sous-total soutiens par la fondation abritante :</b>	<b>3 145 752 €</b>	<b>3 536 906 €</b>	<b>-391 154 €</b>
<u>Soutiens financiers par les fondations abritées :</u>			
Landrieu	210 000 €	213 100 €	-3 100 €
Morillon	345 000 €	140 000 €	205 000 €
Jalmalv	150 000 €	128 100 €	21 900 €
Lamy	310 000 €	291 865 €	18 135 €
Utb		1 720 €	-1 720 €
Abuela	55 000 €	46 500 €	8 500 €
LiLa Lanier	34 400 €	40 000 €	-5 600 €
La Maison de Gardanne	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Graine de Moutarde	69 930 €	52 164 €	17 766 €
Cayrou de Sigals	2 000 €	2 000 €	
Champs d'Espérance	1 500 €		1 500 €
Micheline Arnoud	8 000 €		8 000 €
Christian Vayssie	6 284 €	9 768 €	-3 484 €
<b>Sous-total soutiens par les fondations abritées :</b>	<b>1 232 114 €</b>	<b>955 217 €</b>	<b>276 897 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>4 377 866 €</b>	<b>4 492 123 €</b>	<b>-114 257 €</b>

Le fonds de dotation Transmission et Fraternité, créé par les Petits Frères des Pauvres (PFP), a pour mission de recevoir de l'argent provenant des libéralités que les Petits Frères des Pauvres et la Fondation des Petits Frères des Pauvres ne peuvent recevoir pour des raisons déontologiques, et de distribuer ces fonds à des organismes ne faisant pas partie de l'ensemble des PFP et menant des actions au profit de publics proches.

## 5.6 Impôts, taxes et versements assimilés

	2024	2023
Taxes sur les salaires et sur la formation professionnelle	96 265 €	91 416 €
Taxes sur les biens immobiliers	681 253 €	630 073 €
<b>Total</b>	<b>777 518 €</b>	<b>721 489 €</b>

L'évolution de ce poste s'explique principalement par la forte augmentation des taxes foncières en 2024.

## 5.7 Salaires et traitements – Charges sociales

L'effectif de la Fondation est de 23 salariés au 31 décembre 2024 contre 22 au 31 décembre 2023.

L'augmentation du nombre d'ETP (équivalents temps plein), 21,7 sur l'année 2024 contre 19,2 sur 2023, explique l'augmentation du poste salaires et traitements.

## 5.8 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président, le secrétaire général, le trésorier et le trésorier adjoint, exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

## 5.9 Résultat financier

Les produits financiers d'un montant de 2 096 152 € comprennent :

- 283 099 € de reprises de provisions sur dépréciation,
- 806 598 € d'intérêts sur compte à terme,
- 769 137 € d'intérêts produits par les comptes sur livret,
- 174 179 € de revenus des titres de trésorerie,
- 63 139 € de produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement.

Les charges financières de 348 981 € sont principalement constituées de dotations aux provisions sur dépréciation (247 266 €) et des charges nettes sur cessions (90 021 €).

## 5.10 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels de 2 360 566 € sont essentiellement constitués :

- du prix de cession de biens immobiliers : 552 000 €,
- du prix de cession d'immobilisations financières : 1 630 962 €
- de quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat : 168 519 €.

Les charges exceptionnelles d'un montant total de 1 703 749 € se composent essentiellement :

- de la valeur nette des biens immobiliers cédés : 103 400 €
- de la valeur nette des immobilisations financières cédées : 1 558 287 €
- de la sortie de la valeur nette de travaux mis au rebut : 29 627 €

## 5.11 Provisions

	31/12/2023	Reclass interne	Dotations 2024	Reprises 2023	31/12/2024
<b>Provisions déduites de l'actif</b>					
Sur autres immobilisations financières	2 057 837 €	- 247 119 €	247 266 €	277 669 €	1 780 315 €
Sur créances clients	92 705 €		41 424 €	50 761 €	83 371 €
Sur valeurs mobilières de placement	6 556 €	247 119 €		5 430 €	248 245 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 157 098 €</b>	<b>- €</b>	<b>288 690 €</b>	<b>333 860 €</b>	<b>2 111 931 €</b>
<b>Provisions passives</b>					
Pour risques					
Pour charges					
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total</b>	<b>2 157 098 €</b>		<b>288 690 €</b>	<b>333 860 €</b>	<b>2 111 931 €</b>

## 5.12 Contributions volontaires en nature

### 5.12.1. Prestations en nature

En 2024, la Fondation a bénéficié :

- De prestations de service offert pour la réalisation de plans de géomètres pour 9 600 €
- De mécénat de compétences pour un montant total de 48 527 € contre 90 815 € en 2023. Cinq entreprises contre seize entreprises en 2023 ont temporairement mis un ou plusieurs collaborateurs à disposition gratuite de la Fondation pour diverses missions.
- De mise à disposition de prêts de salles pour les appels à projet pour un montant total de 13 050 €.
- De partenariats au pôle projets et engagement pour un montant de 2 100 €.

### 5.12.2. Bénévolat

La capacité de la Fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

En 2024, 110 bénévoles ont donné 11 471 heures de leur temps à la Fondation. Ces heures sont valorisées à 31,49 € de l'heure, soit un total de 361 222 €. En 2023, 114 bénévoles avaient donné 11 722 heures de leur temps à la Fondation ce qui valorisées à 30,10 € de l'heure, représentait un total de 352 832 €.

La méthode de valorisation retenue est basée sur le dernier salaire moyen donné par l'INSEE (2022) et un taux de charges patronales de 40 %.

## **Note 6 - Engagements reçus et donnés**

### **6.1 Engagements reçus**

#### 6.1.1 Donations temporaires d'usufruit en faveur de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

Date acte	Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2024
28/12/2018	28/12/2018	30/06/2024	Revenus locatifs sur 2 appartements	Fondation abritante	9 538 €
06/12/2017	06/12/2017	05/12/2027	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	27 441 €
14/06/2019	01/07/2019	31/01/2024	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	5 333 €
28/10/2014	28/10/2014	31/01/2024	Dividendes sur actions	Fondation Landrieu	174 361 €
11/10/2024	11/10/2024	09/10/2034	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	0 €
10/07/2024	10/07/2024		Dividendes sur actions	Fondation Landrieu	0 €
Total					216 672 €

#### 6.1.2 Subventions d'investissements

En 2021, la Fondation s'était vu notifier par Nantes Métropole, de l'octroi d'une subvention d'investissement de 468 000 € à recevoir sur l'opération de construction d'une pension de famille de 24 logements à Vertou. Au 31 décembre 2024, il reste 234 000 € à percevoir.

En 2022, la Fondation s'était vu notifier par la région Ile-de-France et la ville de Paris, l'octroi de plusieurs subventions d'investissement pour 1 454 763 € à recevoir sur l'opération rue Lemercier. Au 31 décembre 2024, il reste 675 626 € à percevoir.

En 2024, la Fondation s'était vu notifier, l'octroi d'une subvention de 50 000 € pour la création d'un ascenseur rue des Héros à Marseille facilitant l'accès au jardin. Il reste à percevoir au 31 décembre 2024 un solde de 10 000 €.

### **6.2 Engagements donnés**

#### 6.2.1 Aides financières

Conformément à 49 conventions de soutien financier validées avant le 31/12/2024 par les instances de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, 1 561 159 € seront à verser sur 2025, 450 660 € sur 2026 et 114 043 € sur 2027.

#### 6.2.2 Indemnités de départ à la retraite du personnel

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 10 793 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3 %
- Duration de 12 ans : 3,44 %
- Taux de charges patronales : 59,06 %
- Age de départ à la retraite : Entre 62 et 64 ans (suite à la dernière réforme)
- Droits acquis à la retraite : 1/8<sup>ème</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'Unité Economique et Sociale des Petits Frères des Pauvres.

- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2020-2022 fournies par l'INSEE.
- Coefficients de stabilité du personnel progressifs selon l'âge.

### 6.2.3 Entretien et fleurissement de sépultures

La Fondation est engagée au 31 décembre 2024 à assurer l'entretien et le fleurissement de sépultures de plusieurs de ses donateurs ou testateurs, avec limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 5 000 €.

### 6.2.4 Caution

La Fondation s'est portée caution à hauteur de 6,5 millions d'euros de la SCI Cité Armand Marquiset pour son emprunt bancaire destiné à acheter le siège commun aux entités de l'Ensemble Petits Frères des Pauvres.

### 6.2.5 Legs acceptés post-clôture

Début 2025, la Fondation a accepté 7 legs pour un montant total de 14 040 165 € dont 13 513 310 € font l'objet d'une affectation à la création de la Fondation testamentaire Leveratto.

## **Note 7 – Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel à la générosité du public**

### **7.1 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) (en euros)**

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 559 168	3 559 168	3 589 990	3 589 990
- Legs, donations et assurances-vie	6 284 635	6 284 635	1 947 882	1 947 882
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	9 814 054	9 814 054	10 954 277	10 076 542
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	-		-	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-		-	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	445 618		177 909	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	333 860	333 860	959 489	959 489
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	2 563 984	2 563 984	2 081 135	2 081 135
<b>TOTAL</b>	<b>23 001 318</b>	<b>22 555 700</b>	<b>19 710 681</b>	<b>18 655 037</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	7 550 348	7 550 348	6 168 307	5 334 030
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 375 866	4 375 866	4 484 123	4 484 123
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	13 065	13 065	15 736	15 736
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 000	2 000	8 000	8 000
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	920 226	920 226	923 434	923 434
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 779 580	1 779 580	1 609 517	1 388 150
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	288 690	288 690	401 339	401 339
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	192 342	192 342	191 413	191 413
<b>TOTAL</b>	<b>15 122 117</b>	<b>15 122 117</b>	<b>13 801 869</b>	<b>12 746 225</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 879 202</b>	<b>7 433 584</b>	<b>5 908 811</b>	<b>5 908 811</b>

## 7.2 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) (en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	7 550 348	5 334 030	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4 375 866	4 484 123	- Dons manuels	3 559 168	3 589 990
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	6 284 635	1 947 882
- Actions réalisées par l'organisme	13 065	15 736	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2 000	8 000	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	9 814 054	10 076 542
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	920 226	923 434			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 779 580	1 388 150			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>14 641 085</b>	<b>12 153 473</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>19 657 858</b>	<b>15 614 414</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	288 690	401 339	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	333 860	959 489
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	192 342	191 413	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 563 984	2 081 135
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	7 433 584	5 908 812	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 555 700</b>	<b>18 655 037</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 555 700</b>	<b>18 655 037</b>

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	29 019 929	23 111 117
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	7 433 584	5 908 812
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>36 453 513</b>	<b>29 019 929</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023		2024	2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	364 362	270 144	Bénévolat	361 222	352 832
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	60 227	144 682
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	4 154	Dons en nature	13 050	544
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	70 137	223 760			
<b>TOTAL</b>	<b>434 499</b>	<b>498 057</b>	<b>TOTAL</b>	<b>434 499</b>	<b>498 057</b>

### 7.3 Modalités d'établissement du CROD et du CER

Les entités faisant appel à la générosité sont tenues de présenter un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et un Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).

Le CROD constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale de celle-ci, ce qui relève de la générosité du public.

Contrairement au CROD qui se compose de l'ensemble des produits et des charges de l'exercice, le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public.

Le premier tableau du CER reprend les chiffres de la colonne « Dont générosité du public » du CROD.

Ces documents viennent compléter les états financiers (bilan et compte de résultat par nature) dans le but de favoriser une communication plus précise sur ce que représente la générosité du public dans l'activité de chaque organisation qui a recours à ce type de financement.

Le CROD et le CER de la Fondation des Petits Frères des Pauvres ont été établis selon le règlement ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20.

### 7.4 Produits par origine

Le total 2024 des produits par origine du CROD (23 001 318 €) est exceptionnellement différent du total des produits du compte d'emploi des ressources (22 555 700 €). La différence de 445 618 € correspond aux subventions et autres concours publics qui viennent en moins des charges liées à savoir les emplois en actions réalisées en France (277 100 €) ainsi qu'à la quote-part de reprise de dotation des subventions d'équipements de l'exercice (168 518 €).

#### 7.4.1 Produits liés à la générosité du public

Tous les biens immobiliers et tous les placements financiers sont issus de la générosité du public, soit directement (par legs, donations ou acquis grâce à la collecte), soit indirectement (par l'apport d'autres organismes à but non lucratif).

	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>Dons, legs et mécénat</b>				
▶ <b>par la fondation abritante :</b>				
- Dons manuels non affectés	3 218 678 €	3 218 678 €	2 979 927 €	2 979 927 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	150 000 €	150 000 €	145 000 €	145 000 €
- Legs, donations et assurances-vie non affectés	6 009 834 €	6 009 834 €	1 767 636 €	1 767 636 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés par les testateurs ou donateurs	- €	- €	- €	- €
	9 378 512 €	9 378 512 €	4 892 563 €	4 892 563 €
▶ <b>par la fondation abritée Bersabée :</b>				
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	123 430 €	123 430 €	20 224 €	20 224 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à la fondation abritée Bersabée	246 793 €	246 793 €	17 198 €	17 198 €
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	27 441 €	27 441 €		
	397 664 €	397 664 €	37 422 €	37 422 €
▶ <b>par les autres fondations abritées :</b>				
- Versements des fondateurs	- €	- €	504 094 €	504 094 €
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	67 060 €	67 060 €	103 792 €	103 792 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à ces fondations	568 €	568 €	- €	- €
	67 628 €	67 628 €	607 886 €	607 886 €
<b>Sous-total Dons, legs et mécénat</b>	<b>9 843 804 €</b>	<b>9 843 804 €</b>	<b>5 537 871 €</b>	<b>5 537 871 €</b>
<b>Autres produits liés à la générosité du public</b>				
▶ <b>par la fondation abritante :</b>				
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	12 120 €	12 120 €	24 240 €	24 240 €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	1 512 875 €	1 512 875 €	1 457 923 €	1 236 556 €
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	- €	- €	4 800 €	4 800 €
- Produits financiers des placements de la Fondation	975 312 €	975 312 €	498 100 €	498 100 €
- Autres	61 549 €	61 549 €	2 711 391 €	2 711 391 €
	2 561 856 €	2 561 856 €	4 696 454 €	4 475 087 €
▶ <b>par la fondation abritée Bersabée :</b>				
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	6 949 €	6 949 €	13 908 €	13 908 €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	4 214 551 €	4 214 551 €	5 228 102 €	4 571 734 €
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	- €	- €	25 702 €	25 702 €
- Produits financiers des placements de la Fondation	220 811 €	220 811 €	300 880 €	300 880 €
	4 442 312 €	4 442 312 €	5 568 592 €	4 912 224 €
▶ <b>par les autres fondations abritées :</b>				
- Versements des fondateurs	358 779 €	358 779 €	- €	- €
- Produits immobiliers du patrimoine de la Fondation	205 037 €	205 037 €	190 091 €	190 091 €
- Produits financiers des placements de la Fondation	616 930 €	616 930 €	498 188 €	498 188 €
- Autres	1 629 139 €	1 629 139 €	954 €	954 €
	2 809 886 €	2 809 886 €	689 233 €	689 233 €
<b>Sous-total Autres produits liés à la générosité du public</b>	<b>9 814 054 €</b>	<b>9 814 054 €</b>	<b>10 954 279 €</b>	<b>10 076 544 €</b>
<b>Total</b>	<b>19 657 858 €</b>	<b>19 657 858 €</b>	<b>16 492 150 €</b>	<b>15 614 415 €</b>

#### 7.4.2 Subventions et autres concours publics

	2024	2023
Subventions	277 100 €	54 140 €
Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	168 518 €	123 769 €
<b>Total</b>	<b>445 618 €</b>	<b>177 909 €</b>

#### 7.4.3 Reprises sur provisions et dépréciations

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	50 761 €	50 761 €	78 395 €	78 395 €
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	283 099 €	283 099 €	881 094 €	881 094 €
<b>Total</b>	<b>333 860 €</b>	<b>333 860 €</b>	<b>959 489 €</b>	<b>959 489 €</b>

#### 7.4.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Utilisation de fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés	11 344 €	11 344 €	277 411 €	277 411 €
Utilisation de fonds dédiés aux fondations abritées	2 541 296 €	2 541 296 €	1 803 724 €	1 803 724 €
<b>Total</b>	<b>2 552 640 €</b>	<b>2 552 640 €</b>	<b>2 081 135 €</b>	<b>2 081 135 €</b>

## 7.5 Charges par destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Autres achats et charges externes	1 713 717		4 470		741 039	-	1 031 105					3 490 331
Aides financières	-	4 375 866	-	2 000	-	-	-					4 377 866
Impôts, taxes et versement assimilés	620 093	-	-	-	15 476	-	163 868					799 437
Salaires et traitements	833 480	-	-	-	106 077	-	183 788					1 123 345
Charges sociales	456 379	-	-	-	57 634	-	100 482					614 495
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 096 404		8 595	-		-	196 235	-				2 301 234
Dotations aux provisions								41 424				41 424
Reports en fonds dédiés									192 342			192 342
Autres charges	128 813	-	-	-	-	-	100					128 913
Charges financières	11 694	-	-	-	-	-	90 021	247 266				348 981
Charges exceptionnelles	1 689 768	-	-	-	-	-	13 981	-		-	-	1 703 749
<b>TOTAL</b>	<b>7 550 348</b>	<b>4 375 866</b>	<b>13 065</b>	<b>2 000</b>	<b>920 226</b>	<b>-</b>	<b>1 779 580</b>	<b>288 690</b>	<b>192 342</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 122 117</b>

### 7.5.1 Modalités d'affectation des charges par destination

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a mis en place une comptabilité analytique qui lui permet de suivre :

- Les produits et charges par logement et les regroupements par catégorie notamment immobilier à vocation sociale et immobilier de rapport,
- L'affectation en missions sociales, recherche de fonds et fonctionnement.

#### Concernant les charges immobilières :

- Les charges des biens immobiliers à vocation sociale sont affectées aux missions sociales,
- Et les charges des biens immobiliers de rapport sont affectées en frais de fonctionnement.

**Concernant les salaires et charges sociales**, voici les clés de répartition appliquées aux salariés selon son pôle ou sa fonction :

Pôle ou fonction	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement
Direction générale (1)	68%	13%	19%
Direction de l'Immobilier (2)	85%		15%
Responsable pôle gestion locative (2)	85%		15%
Gestionnaires locatifs / Immobilier à vocation sociale	100%		
Gestionnaire locative PFP AGE/Sinistres/Immob rapport			100%
Pôle comptabilité finance (3)	86%	6%	8%
Pôle mécénat grands donateurs		100%	
Assistante administrative et relations donateurs		60%	40%
Pôle projets et fondations abritées	100%		
Responsable animation sociale et communication	25%		75%
h@pi - habitat inclusif	100%		

(1) Répartition calculée sur la moyenne des autres salariés

(2) Au prorata de la valeur nette comptable et du nombre de lots du patrimoine immobilier au 31/12/2019 (à vocation sociale pour les Missions sociales et immobilier de rapport pour le Fonctionnement)

(3) Au prorata du nombre de lignes comptabilisées sur la fondation abritante et sur la fondation abritée Bersabée en 2019 sur les charges, produits et travaux immobilisés.

En appliquant ces clés de répartition au nombre de salariés en équivalents temps plein (ETP), on obtient :

	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement	TOTAL
Nombre d'ETP	16,38	1,69	3,58	21,65
Proportion en nombre d'ETP	76%	8%	17%	100%

**Cette proportion en nombre d'ETP est appliquée sur les charges liées au siège** (loyer, charges, matériel informatique, ...) et à la gestion des ressources humaines (mutualisée avec l'Association « Petits Frères des Pauvres ») pour en déterminer les montants par destination.

**Concernant les frais de recherche de fonds, ceux-ci sont affectés de manière directe à l'exception des frais de siège comme mentionné ci-dessus.**

## 7.5.2 Missions sociales

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
<b><u>1.1. Réalisées en France</u></b>				
- Actions réalisées par l'organisme :				
Logement social et Immobilier à usage social <sup>(1)</sup>	5 308 049 €	5 308 049 €	5 425 553 €	4 591 276 €
Autres <sup>(2)</sup>	2 242 299 €	2 242 299 €	742 757 €	742 757 €
	7 550 348 €	7 550 348 €	6 168 310 €	5 334 033 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France <sup>(3)</sup>				
Par la fondation abritante	3 295 851 €	3 295 851 €	3 620 338 €	3 620 338 €
Par les fondations abritées	1 080 015 €	1 080 015 €	863 785 €	863 785 €
	4 375 866 €	4 375 866 €	4 484 123 €	4 484 123 €
<b><u>1.2. Réalisées à l'étranger</u></b>				
- Actions réalisées par l'organisme :				
Immobilier à usage social (local PFP à Dublin)	13 065 €	13 065 €	15 736 €	15 736 €
	13 065 €	13 065 €	15 736 €	15 736 €
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger <sup>(3)</sup>				
Par la fondation abritante	- €	- €	- €	- €
Par les fondations abritées	2 000 €	2 000 €	8 000 €	8 000 €
	2 000 €	2 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>Total</b>	<b>11 941 278 €</b>	<b>11 941 278 €</b>	<b>10 676 169 €</b>	<b>9 841 892 €</b>

(1) Détail des charges constituant les actions réalisées directement pour le logement social et l'immobilier à usage social :

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 544 628 €	1 544 628 €	1 489 352 €	1 489 352 €
Autres achats et autres charges	22 947 €	22 947 €	112 777 €	58 637 €
Impôts et taxes	555 883 €	555 883 €	486 448 €	486 448 €
Dotations aux amortissements	2 104 999 €	2 104 999 €	1 808 647 €	1 684 878 €
Charges financières - intérêts	11 694 €	11 694 €	1 715 €	1 715 €
Charges exceptionnelles	11 244 €	11 244 €	9 033 €	9 033 €
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	123 926 €	123 926 €	656 368 €	- €
Dotations exceptionnelles aux amortissements		- €		- €
Salaires et traitements et Charges sociales	873 364 €	873 364 €	809 624 €	809 624 €
Taxe sur les salaires	59 364 €	59 364 €	51 588 €	51 588 €
<b>Total</b>	<b>5 308 049 €</b>	<b>5 308 049 €</b>	<b>5 425 552 €</b>	<b>4 591 275 €</b>

Les différences entre la colonne « TOTAL » et la colonne « dont générosité du public » concerne la déduction sur la colonne correspondant à la générosité du public des subventions publiques des dotations aux amortissements ou des autres achats et charges selon l'objet et l'exclusion des valeurs comptables d'actifs cédés, déduites des produits de cession.

(2) Détail des charges constituant les autres actions réalisées directement :

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Coûts d'entretien et d'amortissement domaine Mont Evray	26 870 €	26 870 €	15 845 €	15 845 €
Frais liés aux séjours de détente et balades culturelles en faveur des personnes atteintes jeunes d'Alzheimer	38 828 €	38 828 €	38 048 €	38 048 €
Salaires et traitements et Charges sociales	336 546 €	336 546 €	320 332 €	320 332 €
Taxes sur les salaires	18 516 €	18 516 €	18 371 €	18 371 €
Charges exceptionnelles (valeurs comptables immos finan cédées)	1 554 598 €	1 554 598 €		
Valeurs comptables immos financières cédées				
Autres charges	266 941 €	266 941 €	350 160 €	350 160 €
<b>Total</b>	<b>2 242 299 €</b>	<b>2 242 299 €</b>	<b>742 756 €</b>	<b>742 756 €</b>

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent d'aides financières accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation. D'un montant total de 4 492 123 €, ils sont présentés en note 5.5.

### 7.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public totalisent 929 790 € en 2024 contre 923 434 € en 2023. Ils sont constitués des charges suivantes :

	2024	2023
Des dépenses directes de recherche de fonds :	316 413 €	381 083 €
Des frais de personnel de la Fondation affecté à cette mission et leurs frais de siège et de gestion des ressources humaines correspondants :	173 807 €	120 135 €
Des prestations facturées par l'Association Petits Frères des Pauvres qui mutualise ses services de collecte et de gestion des legs avec la Fondation :	350 738 €	351 047 €
Des charges directes de gestion de legs et donations :	79 268 €	71 169 €
	<b>920 226 €</b>	<b>923 434 €</b>

### 7.5.4 Frais de fonctionnement

Conformément au règlement comptable 2018-06, les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de la fondation et les charges non réparties dans les autres rubriques.

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Charges sur les biens immobiliers de rapport	861 247 €	861 247 €	732 304 €	732 304 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	178 956 €	178 956 €	256 662 €	256 434 €
Charges de fonctionnement de la Fondation	828 312 €	828 312 €	875 687 €	654 320 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	17 279 €	17 279 €	19 632 €	19 632 €
Charges financières de la Fondation	90 021 €	90 021 €	1 527 €	1 527 €
<b>Total</b>	<b>1 779 580 €</b>	<b>1 779 580 €</b>	<b>1 609 518 €</b>	<b>1 388 151 €</b>

### 7.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	41 424 €	41 424 €	58 006 €	58 006 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	247 266 €	247 266 €	343 333 €	343 333 €
<b>Total</b>	<b>288 690 €</b>	<b>288 690 €</b>	<b>401 339 €</b>	<b>401 339 €</b>

### 7.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Reports en fonds dédiés de l'exercice sur dons, donations et legs affectés	- €	- €	- €	- €
Reports en fonds dédiés de l'exercice aux fondations abritées	192 342 €	192 342 €	191 413 €	191 413 €
<b>Total</b>	<b>192 342 €</b>	<b>192 342 €</b>	<b>191 413 €</b>	<b>191 413 €</b>

## 7.6 Résultat de la générosité du public

L'exercice 2024 présente un résultat de la générosité du public excédentaire de 7 879 202 €.

## 7.7 Ressources reportées liées à la générosité du public

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2024 sont de 29 019 929 €. Avec l'excédent 2024 de 7 433 584 €, ces ressources totalisent 36 453 513 € en fin d'exercice.

Ce solde constitué de dons, donations et legs non affectés par les donateurs, est porté en réserves qui seront utilisées pour financer principalement les investissements immobiliers, les missions sociales et le fonctionnement de la fondation abritante et des fondations abritées.

## 7.8 Contributions volontaires en nature

La Fondation a bénéficié en 2024 de contributions volontaires en nature évaluées à 434 499 € contre 498 057 € en 2023. (Cf. détail en note 5.12).